

UNE MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT ...

Un lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information sur les droits et les obligations.

La MJD, placée sous l'autorité de la présidente du tribunal de grande instance et du procureur de la République, a trois missions principales :

- Information sur le plan pénal, la prévention et le traitement de la petite délinquance
- Le règlement amiable des conflits d'ordre civil ou administratif
- L'aide à l'accès au droit

En liaison avec le conseil départemental de l'accès au droit (CDAD), la maison de justice et du droit garantit, grâce à l'intervention de professionnels habilités, greffiers, conciliateurs, délégués du défenseur des droits, médiateurs sociaux et familiaux, agents d'accès au droit, associations agréées et écrivain public :

- Un accueil et une écoute de qualité
- Une information juridique
- Une assistance pour accomplir certaines démarches administratives ou juridiques

Des informations juridiques gratuites, confidentielles, pour vous aider et vous informer **sur rendez-vous**.

LES POINTS D'ACCES AU DROIT (PAD) :

Les points d'accès au droit sont des lieux d'accueil gratuit et permanent, permettant d'apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes confrontées à des problèmes juridiques ou administratifs.

C'est un service public, caractérisé par l'égalité d'accès et d'accessibilité. La qualité des prestations repose sur des compétences professionnelles, tant juridiques que sociales et sur le respect des attributions de chacun des intervenants.

Les points d'accès au droit en visioconférence dans le Loiret :
Communauté de Commune du Beaunois

→ **Beaune la Rolande** – 3 bis rue des Déportés - 02.38.33.92.68

Les maisons du département de

- **Jargeau** – 1 A rue des Maraichers - 02.38.46.85.27
- **Meung-sur-Loire** - 44 rue de Châteaudun - 02.18.27.29.29
- **Pithiviers** – 4 rue des Prud'hommes – 02.38.40.52.52

Les mairies de :

- **Gien** – 12 rue de l'hôtel de ville – 02.38.37.11.36
- **Patay** – 1 rue Trianon – 02.38.80.81.02

LES RELAIS D'ACCES AU DROIT (RAD) :

Un relais d'accès au droit est une prestation d'accueil, d'informations et d'orientation juridique assurée ponctuellement par un intervenant unique nommé « agent d'accès au droit » au sein :

→ **Du tribunal de grande instance d'Orléans** – 44 rue de la Bretonnerie

Le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00

→ **Du tribunal de grande instance de Montargis** - 84 rue du Général Leclerc

1^{er} lundi de chaque mois de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

A l'occasion de permanences au tribunal de grande instance d'Orléans, l'agent d'accès au droit accueille, écoute et analyse la demande afin d'orienter vers :

- Des permanences d'accès au droit ou des associations
- Un médiateur
- Un conciliateur
- Des consultations juridiques d'avocats et notaires

POINT D'ACCES AU DROIT AU CENTRE PENITENTIAIRE D'ORLEANS SARAN (CPOS) :

- La juriste du CDAD, une permanence 2 mercredis après-midi par mois de 14h00 à 17h00
- Un écrivain public, une permanence tous les jeudis après-midi de 14h00 à 17h00
- Le délégué du défenseur des droits, une permanence tous les mercredis après-midi de 14h00 à 17h00
- Des avocats, une permanence 2 mercredis matin par mois